

Toutes les pièces

annexées aux délibérations

sont consultables en Mairie,

à la demande.

2021-09-060

SOMMAIRE
Conseil Municipal du 24 septembre 2021

Arrêté pris en vertu de la délégation confiée à Monsieur le Maire – article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

. Néant

LISTE DES MARCHES CONCLUS depuis le 25 juin 2021

. Marchés à procédure adaptée – marchés de fournitures et services

. **Marché n° S 2021-05-01** – installation, location et repliement de modulaires à l'usage d'école – école maternelle de Kernevez - entreprise COUGNAUD SERVICES de Mouilleron-le-captif pour un montant de 59 189.00 € H.T., soit 71 026.80 € T.T.C.

. **Marché n° S 2021-04-01** – convention de participation pour la mise en œuvre d'un contrat de prévoyance aux profits des agents de la ville de Bénodet – IPSEC Courbevoie – formule retenue comprenant une cotisation des agents sur TBI (traitement brut indiciaire) – NBI (nouvelle bonification indiciaire) – RI (régime indemnitaire)

Bénodet, le 27 septembre 2021
Christian PENNANECH
Maire,



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-061

FINANCES

FINANCES – BUDGET GENERAL – DM 1

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prévoir une décision modificative pour le budget général.

Il convient de prévoir les inscriptions suivantes :

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 28/09/2021 + 330

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109061-DE

Section budgetaire	
Dépenses	
• chapitre 20 – opérations incorporelles	
- article 202 : frais, documents urbanisme	+ 2 000 €
• chapitre 21 – immobilisations corporelles	
- article 2111 – terrains nus	
Opération 513 – réserves foncières	+ 119 199,75 €
• chapitre 23 – immobilisations en cours	
- article 2313 - constructions	
Opération 2103 – office municipal de tourisme	+ 400 000 €
- article 2315 – installations, matériel et outillages techniques	
Opération 1502 - voirie	+ 100 000 €
Opération 2101 – Espaces Poulpry	+ 90 000 €
Opération 2102 – Ecole maternelle	+ 10 000 €
Opération 305 – mise en souterrain des réseaux	+ 100 000 €
- article 238 – avances et acomptes	-259 199,75 €
Total Dépenses	+ 562 000 €
Recettes	
• chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées	
- article 1641 : emprunts	+ 562 000 €
Total Recettes	+ 562 000 €

DÉLIBÉRATION 2021-331

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109061-DE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 14 septembre 2021 : favorable (une abstention, monsieur Claude MARTEL).

Décision du Conseil Municipal : Adopté par 21 voix POUR, 5 ABSTENTIONS
(Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY).

Pour copie conforme

En Mairie, le 27 septembre 2021

Christian PENNANECH

Maire,



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-062

FINANCES

Commune de Bénodet - sortie Inventaire – divers biens

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de sortir de l'actif, les biens désignés ci-dessous, détruits ou vendus.

Vu la délibération n° 2016-12-117 en date du 16 décembre 2016 fixant les durées d'amortissement des biens,

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 08 SEP. 2021
ID : 029-212900062-20210924-202109062-DE

Compte acquisition	N° Inventaire	Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur brute	Valeur nette
2315	20353	Jeu implanté avenue de la Mer	2007	12 985.88 €	12 985.88 € (non amortissable)
2313	95007	Maison du gardien complexe de Poulpry	Intégration inventaire 1995	100 000.00 €	100 000.00 € (non amortissable)
2182	20514	Chariot élévateur	2005	13 945.36 €	13 945.36 € (non amortissable)

Il est précisé que les sorties de ces biens de l'inventaire communal feront l'objet d'écritures comptables spécifiques.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser monsieur le Maire à :

- SORTIR ces biens de l'inventaire communal.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 14 septembre 2021 : favorable (une abstention, monsieur Claude MARTEL).

Décision du Conseil Municipal : Adopté par 21 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY).

Pour copie conforme
En Mairie, le 27 septembre 2021
Christian PENNANECH
Maire,



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-063

FINANCES :

Tarifs Commune – année 2021

Il est proposé de modifier comme suit les tarifs 2021 votés par délibération en date du 18 décembre 2020 (numéro : 2020-12-111) :

. Redevances et prestations de services – Cimetière

c) plaque gravée pour le jardin du souvenir 35 €

. Redevances et prestations de services – Animations

b) Stand, confiserie, jeux divers et jeux de cascade.../ml/jour 3 €
tarif forfaitaire, électricité incluse, paiement en une seule fois

DÉLIBÉRATION 2021-335

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-20210963-DE

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 14 septembre 2021 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

**Pour copie conforme
En Mairie, le 27 septembre 2021
Christian PENNANECH
Maire,**



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-064

FINANCES :

Cimetière – rétrocession de concession funéraire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement son article L2122-22, 8 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-017 en date du 28 mai 2020, déléguant au Maire une partie de ses pouvoirs ;

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-20210964-DE

2021-337

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame FEAT Nathalie demeurant 1, le Drenec à Clohars-Fouesnant, et, concernant la concession funéraire B 127, (délivrée pour un montant de 200 €, le 10 février 2012, pour une période de 15 ans).

Cette concession se trouvant actuellement vide, Madame FEAT, a déclaré vouloir la rétrocéder à la commune, à partir du 30 juin 2021, contre le remboursement de la somme de 74.89 €, afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- DE LA RETROCESSION, à la commune de Bénodet, de la concession funéraire n° B 127, au prix de 74.89 €,
- D'INSCRIRE les crédits correspondant au Budget de la commune de Bénodet.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 14 septembre 2021 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
En Mairie, le 27 septembre 2021
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATION 2021-338

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP 2021

ID : 029-212900062-20210924-20210965-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-065

FINANCES

Séjour à Brasparts – école primaire de Kernevez

Dans le cadre d'un séjour ayant pour thème « Contes », Madame Sandra GRANDMAISON, Directrice, a précisé que 58 élèves de l'école primaire de Kernevez résideront au centre Ti Menez Are à Brasparts, du mercredi 13 octobre au vendredi 15 octobre 2021.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'allouer une subvention de 225 €/enfant, pour permettre à chaque élève de participer à ce séjour (montant de la subvention : 13 050 €).

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 28 SEP. 2021
ID : 029-212900062-20210924-20210965-DE

Cette subvention sera versée sur le compte de l'OCCE Coopérative Scolaire de l'école primaire.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin :

- D'APPROUVER le versement de la subvention d'un montant de 13 050 € sur le compte de la Coopérative Scolaire de l'école de Kernevez.
- DE PREVOIR la dépense au budget de la commune.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 14 septembre 2021 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
En Mairie, le 27 septembre 2021
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATION 2021-340

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-20210966-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-066

FINANCES

Délégation de Service Public « Cinémarine » - avenant n° 5

Suite à l'épidémie de COVID 19 le contexte, peu propice aux activités culturelles, rend extrêmement compliqué la poursuite des activités cinématographiques.

Compte tenu de cette situation, se traduisant par une baisse significative des recettes de l'ordre de 50 %, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une exonération des loyers dus au titre du 3ème trimestre 2021, (mois de juillet, août et septembre 2021) pour un montant de 10 250 € H.T. (en application de l'article 21 de la convention signée entre la commune de Bénodet et monsieur DESFOSSE, gérant de la société Cinéode, le 12 mars 2019).

Des dégrèvements pour les mois de janvier à juin ont été accordés à cette société par délibérations du Conseil Municipal, en date du 26 février 2021 et 25 juin 2021.

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le 20 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-20210966-DE

2021 - 341

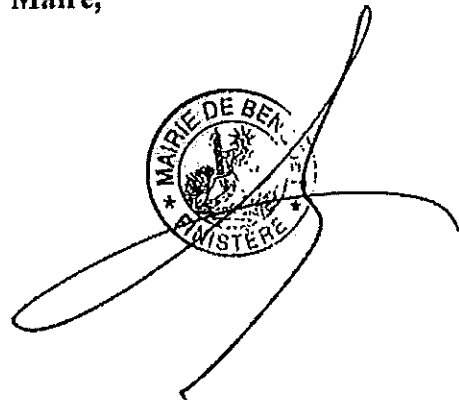
Le Conseil Municipal est invité à :

- ACCORDER un dégrèvement de 3 mois (correspondant au 3ème trimestre 2021 – mois de juillet, août et septembre 2021) de la redevance due au titre de l'article 21 de la convention, soit la somme de 10 250.00 € H.T. (12 300 € T.T.C.) Le montant de la redevance annuelle s'élève à 41 000 € H.T.
- AUTORISER monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 à la Délégation de Service Public (joint à la présente délibération).

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 14 septembre 2021 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
En Mairie, le 27 septembre 2021
Christian PENNANECH
Maire,



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-067

URBANISME

Acquisition de la parcelle cadastrée AN n°67 – route de Poulpry

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de constituer une réserve foncière, destinée à la réalisation d'un programme immobilier répondant aux nécessités de diversifier l'offre de logement.

Cette réserve foncière permettra d'encourager le maintien des actifs, des jeunes ménages et des familles et de disposer d'une offre novatrice et adaptée aux besoins des personnes, dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de l'habitat sur Bénodet.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée section AN n° 67, d'une surface de 11 967 m², sise route de Poulpry et appartenant aux consorts LOUEDEC.

DÉLIBÉRATION 2021 - 345

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109067123-DE

France Domaine a émis un avis le 7 juin 2021 pour un montant de 30€/m².

Compte tenu des prix habituellement pratiqués, pour le même type de terrains, présentant des caractéristiques techniques et juridiques similaires sur la commune, de la situation privilégiée de ces terrains, en secteur urbanisé, et enfin de l'opportunité que représente cette maîtrise foncière, il est proposé, de procéder à cette acquisition amiable sur le prix de base de 38€ le m² pour la totalité des 11 967 m².

Il est précisé que tous les frais inhérents aux mutations immobilières seront à la charge exclusive de la commune de Bénodet.

La dépense sera prévue au budget de la commune.

Monsieur le Maire sera autorisé à signer l'acte de cession.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 14 septembre 2021 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ACQUERIR, la parcelle cadastrée section AN n° 67, d'une surface de 11 967 m², appartenant aux consorts LOUEDEC.
- D'INSCRIRE cette somme au budget de la commune.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à la mutation immobilière ci-dessous mentionnée et de préciser que tous les frais afférents à la cession foncière seront à la charge exclusive de la commune de Bénodet.

Pour copie conforme
En Mairie, le 27 septembre 2021
Christian PENNANECH
Maire,

DÉLIBÉRATION 2021-346

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

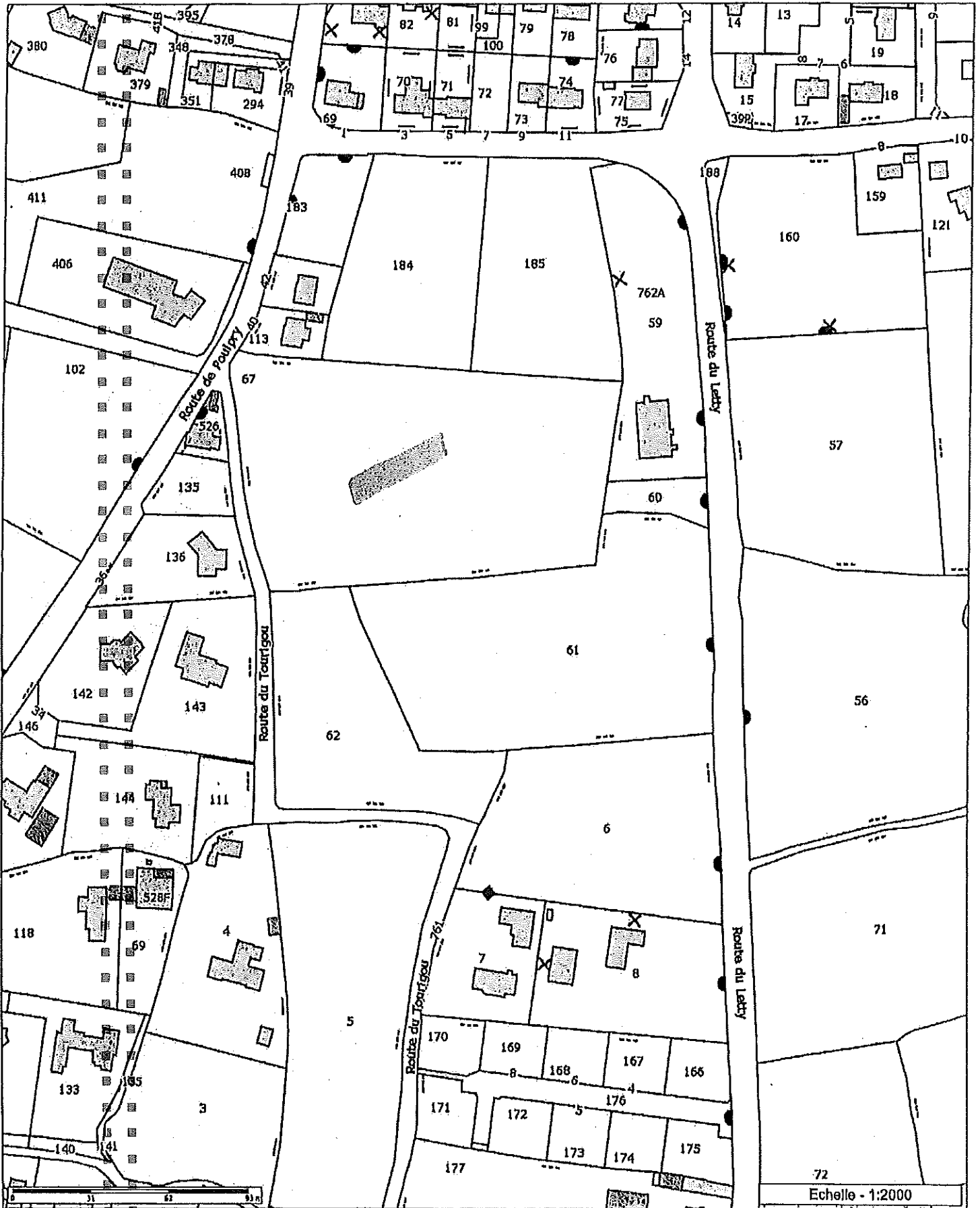
Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109067123-DE

VILLE DE
BÉNODET
MAYENNE

plan cadastral



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-068

URBANISME

Taxe d'aménagement – année 2022

Conformément à l'article L331-6 du Code de l'Urbanisme, les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation en vertu du présent code donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement.

Celle-ci doit être votée avant le 30 novembre.

Il est proposé le maintien du taux de 2021, soit 4 %.

DÉLIBÉRATIONS 2021-348

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109068-DE

Le conseil municipal est invité à décider :

- DE FIXER le taux de la taxe d'aménagement à 4 % sur l'ensemble du territoire communal pour l'année 2022.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 14 septembre 2021 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
En Mairie, le 27 septembre 2021
Christian PENNANECH
Maire,



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-069

PERSONNEL

Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de rapporter la délibération n° 2020-06-037, en date du 12 juin 2020.

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles.

Monsieur le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

DÉLIBÉRATIONS 2021- 350

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109069-DE

En fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, Monsieur le Maire fixera le traitement comme suit :

- La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération dans la limite du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en cas de recrutement infructueux, il sera possible de faire appel au service intérim du Centre de Gestion du Finistère conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, est invité à :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1,

- 1°) rapporter la délibération n° 2020-06-37
- 2°) adopter la proposition de Monsieur le Maire
- 3°) inscrire chaque année au budget les crédits correspondant

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
En Mairie, le 27 septembre 2021
Christian PENNANECH
Maire,



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-070

PERSONNEL

Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de rapporter la délibération n° 2020-06-036, en date du 12 juin 2020.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services.

DÉLIBÉRATION 2021-352

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109070-DE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les différents services de la commune.

Les agents assureront des fonctions administratives, d'accueil et d'entretien relevant de la catégorie C à temps complet ou non.

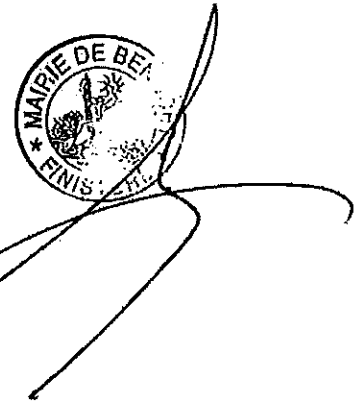
La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération dans la limite du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- 1°) rapporter la délibération n° 2020-06-36
- 2°) adopter la proposition de Monsieur le Maire
- 3°) inscrire chaque année au budget les crédits correspondant

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
En Mairie, le 27 septembre 2021
Christian PENNANECH
Maire,

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Bézu, with the text 'MAIRIE DE BEZU' and 'FINISSE' visible. Overlaid on the stamp is a large, stylized signature in black ink.